



COMMUNE DE MILLERY

10 Grande Rue
Hameau de Chevigny
21140 MILLERY
Tél. 03.80.97.26.54
e-mail : mairie.millery21@orange.fr

Millery le 16 novembre 2016.

AVIS : VENTE D'AFFOUAGES

Le Conseil municipal, lors de sa séance du 10 novembre dernier a décidé des modalités d'attribution des affouages délivrés sur la parcelle dénommée « Prés sauvages » :

- habiter la commune de Millery.
- attribution réalisée par feu (par ménage ou chef de famille).
- ne pas être propriétaire de bois sur la commune.
- montant de la taxe d'affouage : 6 euros du stère de bois empilé.
- attribution des lots par tirage au sort si nécessaire
- **être impérativement présent lors de la visite des affouages** où seront énoncées les règles de coupe à respecter

**Rendez-vous le samedi 26 novembre 2016 à la mairie
à 9h30.**

- inscription à l'issue de la visite.

Aucune inscription ne sera prise après cette visite.

Le Maire :

Jacky LUDI

